

Pratique des activités en sites naturels,  
alpinisme, canyoning, escalade,  
randonnée de montagne, raquette à  
neige, ski-alpinisme ou de randonnée

Mise à jour des recommandations de  
pratique au 16/03/2022

Ce protocole rappelle les gestes barrières à adopter lors de la pratique et les recommandations sanitaires.

Toutes les informations relatives aux modalités de pratique, sont disponibles sur [le site du Ministère chargé des sports](#) : Retrouvez les [recommandations générales du ministère des Solidarités et de la Santé](#).

La réglementation préfectorale peut imposer des règles supplémentaires : Renseignez-vous sur le [site de votre préfecture](#) pour connaître la réglementation de votre territoire.

## 1. Gestes barrières à appliquer pour tous les pratiquantes et pratiquants en sites naturels

[Tous les gestes édités par Santé publique France.](#)

Continuez de garder les bonnes habitudes

### Pendant l'activité :

- J'utilise mon matériel personnel.
- Je me nettoie les mains à l'eau plus savon ou au gel hydroalcoolique régulièrement.
- J'évite les échanges de matériel personnel avec d'autres pratiquants.
- En cas d'utilisation de matériel collectif, je me nettoie les mains avant et après utilisation.

## 2. Matériel

L'utilisation par les pratiquants de leur propre matériel est à privilégier.

Le prêt de matériel est possible sous réserve d'un protocole simple :

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

- Nettoyage des mains avant le prêt et au retour du prêt ;
- Mise en place par le gestionnaire d'un protocole d'hygiène :
  - Nettoyage des freins d'assurage et autres matériels métalliques par des lingettes ou via une solution préconisée par le fabricant ;
  - Pour les matériels textiles (harnais, cordes...) : appliquer les solutions préconisées par les fabricants.

### 3. En pratique hors club ou en club, des nécessaires mesures de prudence, de vigilance à prendre

Nous appelons à la prudence, à la vigilance quant à la sécurité. Pour éviter les accidents :

- **Réviser, maîtriser toutes les techniques de sécurité** pour l'escalade en site naturel, pour la pratique de l'alpinisme, pour le canyoning...
- **Procéder aux procédures de contrôle** avec rigueur.
- **Ne pratiquez pas seul** : partez accompagné d'un proche.

Et surtout, **renoncez fait aussi partie de la pratique.**

### 4. Organiser les sorties au club, les séances sur SAE extérieure

#### Condition d'accueil

**Tenir un registre nominatif des participants** aux sorties, aux séances (nom, prénom, contact, horaires de présence) de façon à pouvoir retracer qui était présent. Le listing des personnes présentes doit pouvoir être communiqué par le club aux autorités sanitaires qui en feraient la demande.

Inviter les pratiquants adultes et mineurs qui possèdent un smartphone à télécharger l'application TousAntiCovid et encourager la fonction de *contact tracing* et de *Bluetooth*, afin d'informer les personnes d'un risque de transmission du virus à la suite d'un contact à risque avec une personne testée positive au SARS-CoV-2 et d'accélérer leur prise en charge.

#### Communication

Le club doit informer les responsables légaux :

- De l'importance du maintien des gestes barrières ;
- Prévoir tout de même un masque, du gel hydroalcoolique et de la magnésie liquide ;
- De vérifier l'absence d'éventuels symptômes avant d'envoyer son enfant en séance : [la conduite à tenir en cas de symptômes](#) ;
- De signaler au club sans délai si le mineur ayant participé à une séance ou une sortie est un cas confirmé ;
- De la procédure et des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un participant à la séance (mineur ou encadrant).

Penser à déposer les gestes barrières ou votre protocole de reprise sur le site internet du club et sur vos réseaux sociaux.

*Avec les adultes* : communiquer les gestes barrières.

## Gestion des cas positifs et des cas contacts



### La conduite à tenir pour [les cas contacts](#)

A compter du 21 mars 2022, conformément à l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) du 11 février 2022, les personnes contacts à risque, quel que soit leur statut vaccinal, ne seront plus tenues d'observer une période d'isolement. Néanmoins, elles doivent toujours :

- Appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur au contact d'autres personnes ;
- Limiter leurs contacts, en particulier avec des personnes fragiles ;
- Éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave ;
- Télétravailler dans la mesure du possible.

En outre, les personnes contacts à risque doivent réaliser un test (TAG, RT-PCR ou autotest) à J+2 de la notification du statut de contact. Un résultat positif de test antigénique ou d'autotest doit nécessairement être confirmé par un test RT-PCR. Dans l'attente du résultat de confirmation, la personne est considérée comme cas positif et entame sa période d'isolement.

### Consignes à donner à tous vos responsables de sortie et cadres (initiateurs, moniteurs...)

L'encadrant ou responsable de sortie doit :

- Prévenir le président du club ou la personne en charge des activités pour se faire remplacer s'il présente des symptômes : fièvres, toux...
- Respecter les gestes barrières ;
- Vérifier les présences, et s'il ne dispose pas d'un listing généré lors de l'inscription, noter : NOM-Prénom-Contact-Téléphone sur un cahier (ou autre support) prévu à cet effet ;

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

- Rappeler les gestes barrières et les faire respecter ;
- Eventuellement, être le responsable du prêt du matériel et veiller au strict respect du nettoyage des mains avant et après l'utilisation du matériel collectif.

Si vous avez des questions sur la reprise, ou des interrogations concernant votre protocole de sécurité, n'hésitez pas à contacter [covid-19@ffme.fr](mailto:covid-19@ffme.fr)



8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)